

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 44 (1952)
Heft: 12

Artikel: L'orientation professionnelle en Suisse
Autor: Böhny, Ferdinand
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384789>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

manière appropriée des vieillards de plus de 65 ans. D'autres, en revanche, prétendent que ces vieillards ont été chichement traités. Les solutions adoptées par l'A. V. S. se situent entre ces deux conceptions extrêmes; les propositions formulées par la commission d'A. V. S. en vue d'améliorer les rentes transitoires peuvent être tenues pour acceptables. De toutes les catégories de la population, ce sont certainement les paysans qui ont le moins lieu de se plaindre. A la suite de la décision d'augmenter de 75 fr. les rentes transitoires non réduites dans toutes les zones de résidence, les milieux agricoles bénéficient d'une amélioration *proportionnellement* plus forte que les autres. Cette décision *accentue encore la solidarité des citoyens des villes et des régions semi-rurales à l'égard de la population rurale.*

Nous restons persuadé qu'il n'y a aucune nécessité d'ordre social de supprimer l'obligation de cotiser pour les personnes de plus de 65 ans qui continuent d'exercer une activité lucrative. Cependant, le nombre de ces assurés étant en augmentation constante, cette revision devient chaque jour plus populaire. La sagesse, le souci de ne pas compromettre la revision générale doivent nous engager à ne pas combattre cette réforme, bien que nous la jugions superflue.

Les propositions élaborées par la commission d'A. V. S. constituent un compromis acceptable; comme tout compromis, il exige des concessions de chacun. Si toutes les propositions de la commission sont entérinées intégralement par les Chambres, on pourra même parler d'un *bon compromis*. Si tout va bien, les dispositions revisées de la L. A. V. S. pourraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1954. Ce délai peut paraître long. Mais quoi! on sait que les moulins de notre démocratie tournent lentement; mais ils font généralement une bonne farine.

L'orientation professionnelle en Suisse

(A l'occasion du cinquantenaire de l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et pour la protection des apprentis)

Par *Ferdinand Böhny*

Les précurseurs de l'orientation professionnelle dans notre pays ont été les institutions de patronage et les organisations privées qui ont vu le jour vers la fin du siècle dernier et qui se sont vouées à la protection des apprentis, ainsi qu'au placement en apprentissage et à l'octroi de bourses d'apprentissage, pour s'occuper également par la suite d'orientation professionnelle. En 1902, ces sociétés se sont unies en une Association des institutions suisses de patronage,

qui a pris plus tard, en 1916, le nom d'Association suisse pour l'orientation professionnelle et pour la protection des apprentis (désignée ci-après, pour simplifier, par les termes d'Association pour l'orientation professionnelle). Cette institution a donc déjà derrière elle un demi-siècle d'activité. En modifiant son nom, comme nous l'avons vu, elle a démontré de façon précise que les problèmes dont elle entendait s'occuper s'étaient modifiés au cours des années et que l'orientation professionnelle avait pris toujours plus d'importance. Aujourd'hui, tous les offices d'orientation professionnelle, les organisations patronales et ouvrières les plus importantes, telle l'Union syndicale suisse, un grand nombre de ses fédérations et cartels, ainsi que des entreprises diverses et des sociétés pédagogiques et d'utilité publique sont rattachées à cette association. Les conseillers d'orientation, auxquels sont confiées les tâches pratiques, constituent au sein de l'association la Conférence nationale suisse des conseillers, qui s'occupe essentiellement de questions techniques et pratiques concernant l'orientation professionnelle.

Comme son nom l'indique, l'Association pour l'orientation professionnelle s'emploie à encourager la pratique de l'orientation professionnelle et à veiller à la protection des apprentis dans notre pays. A cet effet, elle publie sa propre revue, *Orientation et Formation professionnelles*, et dispose d'un secrétariat central sur l'activité duquel nous aurons l'occasion de revenir; elle organise en outre, avec le concours de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, des cours d'introduction et de perfectionnement à l'intention des conseillers et conseillères. Elle édite également des publications consacrées à l'orientation professionnelle, notamment des monographies de métiers et des feuilles d'orientation professionnelle (exposant sous une forme condensée les caractéristiques du métier, les aptitudes qu'il requiert, les conditions de travail, les possibilités de perfectionnement et d'avancement), ainsi que des fiches d'orientation professionnelle destinées exclusivement aux conseillers et contenant les mêmes renseignements que les monographies. Enfin, l'Association a travaillé avec succès à la réforme et au développement du système des bourses d'apprentissage et a publié à plusieurs reprises une nomenclature de toutes les fondations, fonds et autres institutions de Suisse qui accordent des bourses aux apprentis, aux élèves des écoles secondaires et aux étudiants.

De même que les offices d'orientation professionnelle, l'association s'occupe de toutes les professions qui peuvent s'apprendre systématiquement. Son activité s'étend donc à l'artisanat, à l'industrie, au commerce, aux transports, à l'agriculture, à l'industrie hôtelière, à l'éducation, aux soins aux malades, aux arts et métiers, ainsi qu'aux professions artistiques, libérales et techniques supérieures. En revanche, elle a quelque peu négligé les professions qui n'exigent pas un apprentissage systématique et auxquelles on peut s'initier,

professions qui se situent entre les métiers « qualifiés » et « non qualifiés ». La raison de ce manque d'intérêt provient du fait que la grande majorité de la population suisse recherche des professions qualifiées, ne pouvant être exercées qu'après une formation adéquate.

Les quelques réflexions qui précèdent résument les points essentiels du champ d'activité de l'Association pour l'orientation professionnelle.

On compte aujourd'hui en Suisse 305 offices d'orientation professionnelle qui bénéficient du concours de 209 conseillers et de 101 conseillères; parmi ceux-ci, 44 sont occupés de façon permanente, 78 exercent accessoirement d'autres fonctions (secrétaires de jeunesse, conseillers pupillaires, etc.) et 188 n'y consacrent qu'une partie de leurs temps.

Si l'on met en regard de ces chiffres une carte de la Suisse, on constate que le réseau des offices d'orientation professionnelle est très serré et que, par conséquent, de nombreux jeunes gens ont la possibilité d'avoir recours aux services de cette organisation.

L'augmentation constante du nombre d'offices d'orientation permanents (33 en 1948, 38 en 1951 et 44 en 1952) est un facteur particulièrement réjouissant. Le nombre des responsables d'offices d'orientation qui exercent accessoirement d'autres fonctions s'accroît également de façon progressive, quoique plus lente, tandis que celui des collaborateurs occasionnels est en diminution. Relevons à cet égard que les quarante-quatre conseillers et conseillères occupés de façon permanente représentent 15% du nombre total des conseillers.

Chaque canton possède une centrale cantonale pour l'orientation professionnelle, qui fonctionne dans la plupart des cas comme office d'orientation. Le réseau de ces offices est plus ou moins dense selon les cantons. C'est ainsi que certains d'entre eux possèdent proportionnellement de nombreux offices, dont la plupart, cependant, ne s'occupent qu'occasionnellement d'orientation professionnelle, tandis que dans d'autres il existe, à côté de ces offices occasionnels, quelques bureaux d'orientation qui exercent accessoirement d'autres fonctions, tels les secrétariats de jeunesse et conseils pupillaires. Enfin, quelques cantons ne comptent pour ainsi dire pas de bureaux d'orientation occasionnels et disposent presque uniquement d'offices mixtes. La tendance qui se fait sentir actuellement dans l'orientation professionnelle consiste à rechercher de plus en plus la création d'offices dont l'orientation professionnelle forme la tâche principale.

Il n'existe pas à proprement parler, en Suisse, de service central de l'orientation professionnelle dans le sens d'un organisme qui aurait pour tâche d'édicter des dispositions et d'élaborer des directives. Et même les services centraux des cantons ne peuvent être considérés comme des organes dirigeants. Ils ne sauraient exercer

une activité de direction, en effet, car il existe sur les territoires qu'ils contrôlent des offices d'orientation gérés par des communes politiques, des écoles ou des corporations privées, lesquels ont un caractère absolument autonome.

C'est davantage dans le domaine de la coordination et de l'encouragement que les services centraux cantonaux exercent leur activité, soit en organisant leurs propres conférences d'orientation professionnelle, soit en éditant des publications ou des avis.

Le secrétariat central de l'Association suisse pour l'orientation professionnelle fonctionne lui aussi comme agent de coordination. Bien qu'il ne puisse pas diriger, à proprement parler, les offices d'orientation, il constitue cependant, dans un certain sens, l'organisme central du service d'orientation professionnelle. C'est lui, notamment, qui agit comme organe exécutif de l'Association et de la Conférence nationale suisse de l'orientation professionnelle. Il soutient en outre les offices d'orientation par son aide et ses conseils, il s'occupe des relations avec les autorités fédérales et cantonales, ainsi qu'avec les associations économiques et les organisations d'entraide, et il prend soin des archives concernant toutes les questions d'orientation professionnelle. Il organise également, en collaboration avec l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, des cours d'introduction et de perfectionnement destinés aux conseillers d'orientation. Il assure enfin la rédaction de la revue *Orientation et Formation professionnelles* et la publication d'ouvrages tels que monographies de métiers, fiches d'orientation professionnelle, etc. Comme on peut s'en rendre compte, le champ d'activité du secrétariat central est aussi varié qu'étendu, d'autant plus que nous n'avons mentionné ci-dessus que ses tâches les plus importantes.

Bien qu'il n'y ait en Suisse aucun organisme supérieur chargé de diriger le service d'orientation professionnelle, on constate cependant l'existence d'une unité de vues à peu près complète quant à sa nature, ses tâches et son but. En dépit des divergences de vues inévitables — et peu importantes — qui se manifestèrent çà et là, on peut affirmer que l'orientation professionnelle s'inspire dans les grandes lignes d'une méthode uniforme.

Les *tâches et les buts de l'orientation professionnelle* peuvent être définis en quelques mots: l'orientation professionnelle a pour but d'aider les jeunes gens à choisir une profession qui corresponde à leurs aptitudes et leurs inclinations et qui puisse leur permettre par la suite de gagner normalement leur vie. C'est là un très bel objectif, mais un objectif aussi que l'on n'atteint pas toujours aussi fréquemment que l'on voudrait. En effet, la structure économique d'un pays, la succession des crises et des périodes de prospérité, avec leurs conséquences sur les possibilités de placement en apprentissage, ainsi que sur l'offre et la demande de personnel qualifié et non

qualifié, et enfin la situation sociale en général empêchent bien des familles de choisir librement la profession de leurs enfants.

Le service suisse d'orientation professionnelle s'interdit absolument de favoriser certaines professions au détriment des autres, ce qui ne l'empêche cependant pas, aussi bien lors de la préorientation professionnelle qu'au cours de l'orientation individuelle, de rendre les jeunes gens attentifs aux professions qui souffrent d'une forte pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Les tâches essentielles du service d'orientation professionnelle

Elles comprennent la préorientation professionnelle (ou orientation générale), l'orientation individuelle, l'orientation complémentaire, le service de placement en apprentissage, le placement des apprentis après examen, l'octroi de bourses d'apprentissage et la protection des apprentis.

L'orientation professionnelle des jeunes garçons est confiée à des conseillers d'orientation et celle des jeunes filles à des conseillères.

La *préorientation professionnelle* a pour but de préparer les élèves fréquentant les deux dernières classes des écoles à procéder au choix de leur profession aussi judicieusement que possible. Elle s'efforce à cet effet d'éveiller leur intérêt pour tel ou tel métier et de leur permettre de comparer les différentes professions, afin de les amener à prendre conscience de leurs goûts et de leurs inclinations.

La préorientation professionnelle, à laquelle on procède en général durant les mois d'été et d'automne, cherche à atteindre la jeunesse en organisant des visites collectives ou individuelles d'entreprises et d'établissements, des conférences et des entretiens dans les classes des écoles, ou encore en publiant des nomenclatures de professions et des publications concernant le choix d'un métier. Elle s'efforce d'intéresser également les parents en les invitant à participer à des entretiens ou en présentant des causeries dans les réunions de partis politiques, d'associations économiques ou de sociétés féminines, ainsi qu'en s'assurant le concours des journaux quotidiens et des périodiques.

Les visites d'entreprises contribuent à donner à l'élève une impression directe et vivante du genre de travail, du cadre dans lequel il se déroule et des ouvriers qui y sont occupés. En revanche, le jeune homme est si vivement intéressé par tout ce qu'il voit et entend, par le bruit des machines, le va-et-vient et les commandements que certains renseignements importants risquent de lui échapper, en dépit des explications qui lui sont données. Parfois, ce sont les conseillers d'orientation eux-mêmes qui conduisent les élèves au cours de ces visites.

Quant aux conférences d'orientation professionnelle et aux entretiens organisés dans les écoles par les conseillers et les conseillères, ce sont sans aucun doute les moyens les plus efficaces et les plus importants dont dispose la préorientation professionnelle.

Les conférences d'orientation, les entretiens de classes et les présentations de films et de projections lumineuses, accompagnées de démonstrations, possèdent un avantage sur les visites d'entreprises en ce sens que l'élève, qui n'est pas distrait, est mieux en mesure de comprendre les explications qui lui sont données et de se familiariser avec les caractéristiques des différentes professions, ainsi qu'avec les aptitudes qu'elles requièrent et leur situation dans la vie économique et sociale du pays. En général, l'élève pose davantage de questions, mais l'impression qu'il se fait des professions qui lui sont proposées est en revanche moins vivante que lors des visites d'entreprises.

L'élève peut recevoir gratuitement, en outre, des fiches descriptives plus ou moins détaillées concernant un grand nombre de professions, ainsi que des nomenclatures de métiers exposant brièvement le genre de travail et les aptitudes nécessaires, documents qui peuvent lui faciliter dans une large mesure le choix d'une profession.

Relevons à cet égard que le service d'orientation professionnelle de la ville de Zurich publie un journal d'écoliers, *Comment choisir une Profession*, qui est distribué gratuitement à tous les élèves des deux dernières années scolaires; cette publication est utilisée également par de nombreux écoliers dans d'autres régions de la Suisse. Chaque numéro, abondamment et richement illustré, contient des renseignements détaillés sur deux ou trois professions différentes, et l'on en tire un nombre d'exemplaires supérieur à celui qui est nécessaire afin de pouvoir en mettre par la suite à la disposition de personnes intéressées à la question, notamment lors de l'orientation professionnelle individuelle. De nombreux instituteurs utilisent ce journal pour discuter avec leurs élèves de divers problèmes concernant le choix d'une profession.

On a créé depuis peu dans certaines écoles, en outre, des classes spéciales dites « classes de choix professionnel » fréquentées par les garçons et les filles qui n'ont pas atteint un degré de maturité pour fixer leur choix sur tel ou tel métier. L'activité pratique qu'ils y déploient et les visites d'entreprises auxquelles ils participent leur donnent la possibilité de prendre conscience de leurs goûts et de leurs aptitudes.

L'*orientation professionnelle individuelle* est absolument volontaire et gratuite. La plupart de ceux qui ont recours à ses conseils sont des adolescents envoyés par les écoles, tandis que les autres sont des jeunes gens ayant terminé leurs études scolaires, qui sont en

âge de gagner leur vie ou qui désirent changer de profession; ces derniers s'annoncent en général directement.

De nombreux jeunes gens et plus souvent encore leurs parents, désirent être conseillés avant tout sur les possibilités économiques de telle ou telle profession. Toutefois, ils ne sont pas disposés à accepter d'emblée une soi-disant « bonne profession », qui leur serait proposée en raison du manque de main-d'œuvre dont elle souffre, si cette profession ne correspond pas à leurs inclinations. Certains jeunes gens, d'autre part, ont déjà fixé leur choix et ne désirent qu'en obtenir la confirmation du conseiller d'orientation, ou mieux encore ne cherchent qu'à trouver une bonne place d'apprenti par son intermédiaire. Mais le placement en apprentissage n'est opéré qu'après détermination précise du goût de l'intéressé et de ses aptitudes. D'autres jeunes gens enfin, attendent du conseiller d'orientation un examen objectif de leurs penchants et de leurs capacités.

La méthode d'orientation, qui s'inspire de principes psychologico-pédagogiques, dépend des dispositions particulières et des inclinations de l'intéressé. Le choix de la profession doit être déterminé non seulement avec la participation du jeune homme, mais également avec celle de sa famille. Car on insiste toujours sur le fait que ce sont avant tout les parents qui ont le devoir d'éduquer leurs enfants — devoir non seulement naturel, mais prescrit par la loi — et qui doivent assumer la responsabilité du choix de leur profession.

L'étude et la détermination des aptitudes s'appuie sur les renseignements communiqués par l'instituteur, sur les questionnaires remplis par le jeune homme et ses parents, sur le rapport médical, les travaux scolaires, les occupations de l'intéressé pendant ses loisirs, les tests psychologiques de capacité, ainsi que, dans certains cas, sur les avis de l'Institut de psychologie appliquée (psycho-technique).

L'examen médical de l'élève, au cours de la dernière année scolaire, représente une contribution indispensable à la détermination du choix de la profession. A cet égard, il existe déjà dans certaines villes une étroite collaboration entre le médecin scolaire et le conseiller d'orientation. C'est ainsi que le service médical scolaire de la ville de Zurich transmet aux conseillers d'orientation les résultats d'examens de tous les élèves des dernières classes de l'école primaire.

Alors qu'on se basait auparavant presque uniquement sur les bulletins et les travaux scolaires pour déterminer les aptitudes professionnelles, le conseiller d'orientation procède aujourd'hui à un certain nombre de tests destinés à déceler l'habileté manuelle, le degré d'intelligence et la façon de travailler. Toutefois, ces tests ne peuvent en aucune manière constituer les seules bases sur lesquelles on peut déterminer le choix de la profession; tout au plus peuvent-ils aider le conseiller d'orientation à se former une image d'ensemble de la personnalité du jeune homme.

Si le jeune homme est indécis ou n'a pas atteint le degré de maturité suffisant pour choisir une profession et qu'il n'est plus en mesure de poursuivre ses études scolaires, le conseiller d'orientation lui proposera une occupation ou une formation complémentaire qui puisse lui aider à fixer son choix et qu'il ait la possibilité de modifier le cas échéant.

L'orientation professionnelle des jeunes gens partiellement inaptes et des infirmes est confiée à des conseillers spécialement préparés à cette tâche. De même, il existe des offices d'orientation spéciaux pour les jeunes gens se destinant aux carrières libérales.

L'*orientation complémentaire* s'applique aux jeunes gens qui sont sur le point de terminer leur apprentissage ou à ceux qui l'ont déjà achevé et qui font preuve d'aptitudes particulières; elle a pour but de conseiller ces jeunes gens quant aux possibilités de compléter leur formation professionnelle.

Examens de capacité des candidats à une profession déterminée. Répondant aux vœux de certaines associations professionnelles, quelques offices d'orientation ont commencé à organiser ces dernières années des examens de capacité pour tous les candidats aux places d'apprentis concernant les professions en question, que ces jeunes gens aient eu recours ou non auparavant au service d'orientation professionnelle. Ce dernier a bien précisé, en se chargeant de cette tâche, que ces examens devaient être effectués sous forme d'orientation individuelle; ils voulaient de cette manière éviter d'en faire une simple opération de sélection pour les professions envisagées. Au contraire, ces examens doivent permettre au service d'orientation professionnelle de tirer des conclusions quant aux aptitudes éventuelles des candidats pour d'autres métiers. Les expériences acquises jusqu'à présent dans ce domaine peuvent être considérées comme satisfaisantes.

Le service de placement en apprentissage et le service d'information. Tout candidat qui en manifeste le désir peut bénéficier de l'aide du service d'orientation professionnelle pour la recherche d'une place d'apprenti, à condition d'avoir subi au préalable un examen d'aptitudes et d'inclinations. Celui qui désire au contraire rechercher lui-même une place d'apprenti peut recevoir sur sa demande une liste des emplois disponibles.

Chaque conseiller d'orientation tient à jour une cartothèque de toutes les places d'apprentissage de la région qui lui est confiée; il y inscrit les résultats des examens de fin d'apprentissage, ainsi que divers renseignements et expériences.

Le conseiller d'orientation s'efforce également de procurer des emplois aux jeunes gens qui ne sont pas encore en état de choisir une profession, ou à ceux qui ne peuvent être qualifiés pour un véritable apprentissage professionnel.

Octroi de bourses d'apprentissage. L'Association pour l'orientation professionnelle met à la disposition des conseillers une liste de toutes les institutions et fondations de Suisse qui accordent des bourses et leur communique tous renseignements utiles quant aux diverses possibilités de formation professionnelle. Les conseillers d'orientation sont prêts à entreprendre eux-mêmes toutes les démarches en vue de l'obtention de ces bourses.

Etendue de l'activité du service d'orientation professionnelle. Il est impossible de résumer par des statistiques l'activité générale que déploie le service d'orientation dans le domaine de la préorientation professionnelle, notamment par des visites d'entreprises, des conférences, des causeries dans les écoles, des publications, des exposés présentés aux parents ou dans diverses institutions et associations. Qu'il suffise de relever que ce service attache une très grande importance à la préorientation professionnelle, à tel point que dans certaines villes les conseillers d'orientation s'occupent pendant des mois presque uniquement de ce problème.

Sur la base de données communiquées par la section de statistique sociale de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, on relève qu'en 1951 50% des élèves ayant terminé leur scolarité obligatoire ont eu recours à l'orientation individuelle dans les offices d'orientation professionnelle ayant fait l'objet d'une étude statistique. Cette proposition est supérieure dans certaines régions, alors qu'elle est plus faible ailleurs. De toute façon, elle en dit plus sur le rôle de l'orientation individuelle que des chiffres absolus, le lecteur ne pouvant connaître le nombre total d'élèves ayant accompli leur dernière année scolaire en 1951. Néanmoins, il peut être intéressant de relever le nombre d'examens d'orientation effectués en 1951:

	Jeunes gens	Jeunes filles	Total
Elèves libérés des écoles	15 420	10 019	25 439
Autres jeunes gens ayant choisi une profession pour la première fois	4 473	4 146	8 619
Jeunes gens ayant changé de profession	649	934	1 583
Cas d'orientation complémentaire	1 821	2 731	4 552
	22 363	17 830	40 193

Il n'est pas possible non plus de résumer par des chiffres l'activité du service d'orientation dans les domaines de la protection des apprentis, de l'aide pour l'organisation des loisirs et des concours pour apprentis. On connaît seulement les chiffres exacts concernant les bourses accordées par les 177 offices d'orientation professionnelle de la Suisse, qui ont remis en 1951, à 5419 bénéficiaires, 7626 bourses représentant un montant total de 1,3 million de francs.

C'est sans aucun doute dans le domaine de l'orientation individuelle que se manifestent avec le plus d'intensité et d'actualité les problèmes nombreux et variés auxquels doit faire face le service d'orientation professionnelle. Le jeune homme, en effet, recherche avant tout une profession qui réponde à ses goûts personnels et se soucie peu — avec raison, remarquons-le — des exigences de l'économie nationale; il n'en reste pas moins que ces exigences soulignent la nécessité de s'occuper des professions qui souffrent d'une pénurie de main-d'œuvre. Certaines associations patronales, d'autre part, souhaitent une augmentation du nombre d'apprentis, sans tenir compte des nécessités réelles du renouvellement de la main-d'œuvre, alors que les associations ouvrières, en revanche, mettent en garde le service d'orientation sur les inconvénients qu'il y a à diriger de trop nombreux apprentis vers ces mêmes professions. Bien des jeunes gens attendent du service d'orientation qu'il leur procure une bonne place d'apprentissage et oublient trop souvent que les professions qu'ils convoitent attirent beaucoup plus de candidats qu'il n'y a de places d'apprentis disponibles. Et beaucoup de parents, de leur côté, espèrent secrètement que leur enfant est mieux doué que le prétend son instituteur, ce qui les incite à rechercher l'appui du service d'orientation professionnelle pour diriger leur fils ou leur fille vers une profession « plus noble ». Mais il n'y a de place dans le commerce et l'industrie que pour du personnel réellement qualifié. Certains parents s'attendent à ce que le conseiller d'orientation, après un bref entretien avec leur enfant, procure immédiatement à celui-ci une bonne place d'apprentissage, sans chercher à savoir si la profession envisagée correspond réellement aux goûts et aux aptitudes du jeune homme. D'autres, au contraire, seraient en droit d'être mécontents si le service d'orientation, sans tenir compte des inclinations de leur enfant, se contentait de le diriger vers une place d'apprentissage qui serait par hasard disponible. Comme on le voit, il n'est guère facile de satisfaire des exigences et des désirs aussi variés et opposés!

Pour conclure ce bref exposé, il est permis de relever que le service d'orientation professionnelle est très apprécié aussi bien des autorités que des associations professionnelles. Il jouit également d'une bonne réputation parmi la jeunesse. Preuve en est le fait que les jeunes ont de plus en plus recours à l'orientation professionnelle afin de prendre conscience de leurs inclinations et de leurs aptitudes, et de moins en moins dans le but d'obtenir par son intermédiaire une bonne place d'apprentissage.